

Pirate de logiciels - 1/1

Et vous les poulpes, méduses, palourdes, bigorneaux, huîtres, moules de rivière et autres mollusques savez vous que si vous utilisez des logiciels ou programmes pirates vous risquez un séjour dans une prison 0 étoiles sans aucun confort loin de chez vous ?

150 logiciels piratés. C'est ce qui a été découvert en septembre dernier dans une petite entreprise de travaux publics de la région lyonnaise. Au total : 100% de fraude. Il y avait là des copies illicites de Windows, d'Autodesk un logiciel de dessin industriel et quelques autres programmes bureautiques standards.

Ce genre d'affaire n'est pas isolé. C'est le lot quotidien de l'association BSA. Cet organisme rassemble les grands éditeurs de logiciels. Actuellement, il part à nouveau en guerre contre les fraudeurs à travers une campagne diffusée notamment à la radio.

Il faut dire qu'avec 46% de copies illégales en circulation, la France serait l'un des pays d'Europe les plus indisciplinés. Selon BSA, cela représenterait un manque à gagner de près de 530 000 Euros pour l'année 2001.

Les fraudeurs ce ne sont pas seulement des petites entreprises peu regardantes sur la provenance de leurs logiciels. Ce sont aussi, selon BSA, de grandes entreprises qui installent un logiciel sur plusieurs postes avec une seule licence. Parfois aussi, les revendeurs se mettent hors la loi en oubliant de fournir à leurs clients les cédéroms d'origine. L'an dernier, sur 200 revendeurs contrôlés, une vingtaine étaient en infraction. Enfin, il y a Internet et ses nombreux sites Warez qui constituent un véritable supermarché du logiciel piraté.

Pour faire valoir leurs droits, les membres de BSA n'hésitent pas à employer des méthodes musclées. En général, un huissier et un expert débarquent à l'improviste pour inventorier les logiciels présents sur les ordinateurs.

BSA a développé des outils statistiques qui lui permettent de localiser les fraudes. Il lui arrive aussi d'opérer sur dénonciation. Le cas le plus fréquent, c'est celui de l'employé licencié qui pour se venger dénonce son patron.

"Le problème, explique Eric Beaurepaire, porte-parole de BSA en France, c'est que les dirigeants ignorent souvent qu'ils sont responsables devant la loi en cas de piratage informatique dans leur entreprise".